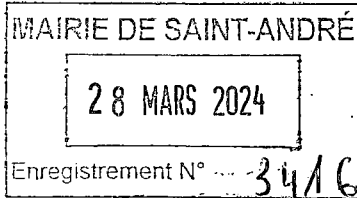




Groupama

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20240617-DCM240606_045-DE
Date de télétransmission : 17/06/2024
Date de réception préfecture : 17/06/2024



Monsieur Le Maire de Saint-André
Joé BEDIER
Hôtel de Ville
BP 505
97440 Saint-André

Sainte Marie le 25/03/2024

**Objet : Lot 114 Bâtiment A Centre commercial (GROUPAMA)
Acceptation d'offre d'achat**

Monsieur Le Maire,

J'accuse réception de votre offre d'achat transmise par mail le 19/03/2024 (copie ci-joint) pour le bien situé Lot 114 bâtiment A Centre Commercial, dont Groupama Océan Indien est propriétaire.

Par suite de concessions réciproques, je déclare accepter votre offre d'achat concernant ce bien pour un prix de **330 000 €** qui sera payé comptant le jour de l'acte authentique de vente.

Vous voudrez bien m'informer de la décision du Conseil Municipal qui nous engagera réciproquement.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Général

Alain BAUDRY

Pièce jointe : votre courrier du 19/03/2024



GROUPAMA
7 rue André Lardy
CS 41035
97833 Sainte-Marie

A l'attention de M. VELOUPOULE

Affaire suivie par : M. LAM-YAM
Service NPNRU
0262 58 88 64

N.Ref : 24001716 /SA/2024/MLY

**Objet : Lot 114 bâtiment A Centre-commercial (GROUPAMA)
Offre d'achat**

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de son projet de renouvellement urbain du Centre-ville de Saint-André, la Collectivité a décidé de démolir le bâtiment A du Centre-commercial pour traiter en profondeur cet îlot urbain dégradé.

Par courrier du 22 septembre 2022, nous vous avons fait une offre d'achat à hauteur de 288 300 € pour l'acquisition du lot 114 du bâtiment A, d'une surface de 180 m² environ comprenant un local en rez de chaussée et d'une mezzanine, actuellement libre d'occupation.

Le 13 décembre 2022, vous nous avez transmis le rapport d'évaluation réalisé par votre prestataire qui estime la valeur vénale à 373 031 €.

Suite à notre rencontre du 14 mars 2024, nous avons échangé sur nos évaluations respectives. L'estimation réalisée par les services des domaines se base sur la méthode par comparaison et votre estimation se base sur la méthode de capitalisation.

Compte tenu des différentes méthodes d'évaluation et des efforts de votre société qui a pris l'initiative de rechercher un nouveau local et de déménager à ses frais, nous avons trouvé un compromis sur le prix de 330 000 €.

Je vous remercie de bien vouloir me confirmer votre accord sur le prix de 330 000 €.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Copie : SEDRE (M. BOULLAY)



Le Maire

Signé électroniquement par : Joe BEDIER
Date de signature : 17/06/2024

Joe BEDIER